



## Guide d'entretien de votre installation d'assainissement non collectif

## I. Pourquoi entretenir ?

Votre assainissement non collectif ne doit pas être oublié. Très souvent invisibles, car recouverts de pelouse, de terre ou de gravier, vos ouvrages doivent faire l'objet d'un entretien régulier. Cet entretien sera **la meilleure garantie d'un bon fonctionnement de votre installation et assurera la longévité du traitement.**

## II. Conseils d'entretien :

### 1. Fosse toutes eaux et fosse septique

- ✓ Les eaux pluviales ne doivent jamais être dirigées vers la fosse septique ou la fosse toutes eaux.
- ✓ Les regards des fosses doivent rester accessibles.
- ✓ Pour éviter toute corrosion des ouvrages, les ventilations amont et aval doivent être installées (Ø 100 mm)
- ✓ Pour un bon fonctionnement et éviter le relargage des boues accumulées dans la fosse, une vidange régulière doit être effectuée (tous les 4 -5 ans en moyenne\*).

*\*La périodicité de la vidange peut être adaptée selon l'occupation de la maison. Elle doit être réalisée **lorsque le niveau des boues dépasse la moitié de la hauteur***

### 2. Préfiltre ou décoloïdeur :

- ✓ Vérifier tous les 6 mois **l'état du filtre**
- ✓ Retirer **le matériau filtrant** de son emplacement et **le nettoyer à l'eau claire**. Attention à ne pas relarguer les eaux de lavage vers le dispositif en aval (risque de colmatage)
- ✓ **Changer le matériau filtrant** si nécessaire

### 3. Bac dégraisseur (le cas échéant) :

- ✓ **Le bac dégraisseur doit être régulièrement nettoyé.** La périodicité doit être adaptée selon les volumes d'eaux ménagères rejetées (curage conseillé dès que la couche de graisse > 15 cm ou vérification tous les trimestres)
- ✓ **Les graisses accumulées** peuvent être déposées avec les ordures ménagères en sacs plastiques
- ✓ **Après curage du bas dégraisseur**, nettoyer au jet et remplir d'eau clair avant la remise en service
- ✓ **Le regard du bac dégraisseur** doit rester accessible

#### 4. Poste de relevage (le cas échéant) :

- ✓ **Vérifier périodiquement le bon fonctionnement du dispositif, contrôler** le système d'alarme
- ✓ **Nettoyer régulièrement et aussi souvent que nécessaire** la crépine, **curer** la bêche

### III. Traitement

:

- ✓ **Visiter régulièrement** les regards de répartition et de collecte **(le cas échéant). Assurer vous qu'ils ne sont pas colmatés ou engorgés**
- ✓ Un curage des tuyaux d'épandage **peut s'avérer nécessaire après quelques années de fonctionnement**
- ✓ Les regards **doivent rester accessibles**